

Le Comité national d'action sociale (CNAS) est la principale instance de dialogue social consacrée à l'action sociale au sein du MCC.

Héritier du comité de l'action sociale du ministère des affaires culturelles créé par arrêté du 8 mars 1973, le comité national d'action sociale a été créé par arrêté du 8 février 1999.

Sa composition a été actualisée en 2010 pour prendre en compte la réorganisation du ministère pour la désignation des représentants de l'administration.

Il apparaît que la désignation des représentants du personnel en CNAS mentionnée à son article 5 fait toujours référence aux organisations syndicales représentées en comité technique paritaire ministériel (CTMP).

Il convenait d'actualiser cette référence avant la prochaine réunion du CNAS programmée le 3 juillet prochain pour prendre en compte la transformation du CTPM en CTM et l'évolution du mode de scrutin dont découle la représentativité des membres du CNAS.

A l'instar de la refonte de la commission formation ministérielle la validation de cet arrêté de refonte du CNAS n'implique pas d'avis du CTM. Il est cependant décidé de l'inscrire à l'ordre du jour du présent CTM pour témoigner de l'importance attachée au dialogue social dans les orientations de politiques sociales ministérielles.

Ces dernières trouvent également dans la commission ministérielle d'attribution des secours et dans la commission d'attribution des logements sociaux deux autres instances d'échange constructif avec les partenaires sociaux.

Le CNAS est présidé par le secrétaire général adjoint.

Le CNAS se réunit au moins deux fois par an :

Sa première réunion se tient en début d'année et statue à titre principal sur le soutien aux associations du personnel. Partout où elles existent elles constituent des espaces de partage et de cohésion autour d'une offre de services adaptée .

La deuxième réunion se tient avant l'été. Elle examine le bilan d'activité du volet social de l'activité du bureau de l'action sociale et de la prévention sur l'année précédente, examine ou impulse de nouvelles orientations.

L'intégralité de ce bilan figure chaque année au bilan social du ministère.